



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 3 novembre 2022
(OR. en)

12448/22

LIMITE

CORLX 785
CFSP/PESC 1145
COAFR 220
CONUN 201
FIN 916

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL mettant en œuvre la décision (PESC) 2017/1775 concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Mali

DÉCISION D'EXÉCUTION (PESC) 2022/... DU CONSEIL

du ...

**mettant en œuvre la décision (PESC) 2017/1775
concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Mali**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 31, paragraphe 2,

vu la décision (PESC) 2017/1775 du Conseil du 28 septembre 2017 concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Mali¹, et notamment son article 3, paragraphe 1,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

¹ JO L 251 du 29.9.2017, p. 23.

considérant ce qui suit:

- (1) Le 28 septembre 2017, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2017/1775.
- (2) Le 5 octobre 2022, le comité du Conseil de sécurité des Nations unies (ci-après dénommé "Conseil de sécurité") institué en vertu de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité a mis à jour les informations relatives à trois personnes faisant l'objet de mesures restrictives.
- (3) Il y a donc lieu de modifier l'annexe I de la décision (PESC) 2017/1775 en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

L'annexe I de la décision (PESC) 2017/1775 est modifiée conformément à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président / La présidente

ANNEXE

[...]

